

ABLATION DE MICROCALCIFICATIONS DU SEIN

Les microcalcifications sont des dépôts calcaires microscopiques, à la limite de la visibilité, découverts lors des mammographies. La découverte est, la plupart du temps, fortuite. Les microcalcifications peuvent être le reflet du développement d'une lésion maligne.

La présence de microcalcifications n'est pas synonyme de cancer. Les microcalcifications sont classées en fonction de leur aspect. Certains aspects sont plus inquiétants que d'autres et nécessitent un diagnostic précis.

On va vous retirer des microcalcifications.

Afin que vous soyez clairement informée du déroulement de ce acte médical, je vous demande de lire attentivement ce document d'information. Je reste à votre disposition pour vous exposer en complément, toute autre précision que vous souhaiteriez.

Comment se déroule cet acte ?

Les microcalcifications sont préalablement repérées. Le repérage peut consister simplement en une localisation à l'aide des clichés mammographiques de face et de profil. Actuellement, on préfère une localisation avec un fin repère métallique mis au contact de la zone suspecte sous contrôle radiologique quelques heures avant l'intervention. Lors de l'intervention, la zone suspecte est ainsi plus facilement retrouvée et peut être de taille réduite. Un contrôle radiologique est effectué sur la zone retirée pour y vérifier la présence des microcalcifications.

L'intervention doit être réalisée par un chirurgien gynécologue habitué à cette technique. Il s'agit d'une intervention chirurgicale qui est réalisée au bloc opératoire. .

Quelles en sont les suites ?

L'intervention dure moins d'une heure. La mise en place d'un drainage n'est pas habituelle. L'examen de la pièce d'exérèse demande quelques jours à l'issue desquels on connaît la nature de la tumeur. La suite du traitement dépend de la nature de la tumeur.

Uniquement si vous êtes hospitalisé(e) en ambulatoire

ORDONNANCE **Après hospitalisation en ambulatoire**

Madame ,

Réfection pansement par infirmière

Le lendemain de l'intervention

Nettoyage cicatrice.

Laisser à l'air si propre.

Refaire pansement si humide ou gêne pour la patiente.

Laisser en place les Stéristrips jusqu'à ce qu'ils se décollent.

Les enlever 1 semaine après l'intervention si non décollés dans l'intervalle.

Renouvelable si nécessaire.

Madame ,

Vous allez bientôt bénéficier d'une intervention en ambulatoire

Voici quelques consignes concernant votre (vos) cicatrice(s)

- Le pansement doit être enlevé le lendemain de l'intervention. Vous pouvez le faire vous-même. Ou bien le faire faire par une infirmière, si vous préférez, ou s'il est très souillé. Une ordonnance vous est remise en ce sens.
- Sous le pansement, il y a des Stéristrips. Ils tomberont d'eux-mêmes. Ou bien s'ils sont encore en place une semaine après l'intervention, vous pouvez les retirer vous-même.
- Les fils de suture sont sous la peau. Ils seront dégradés par votre organisme. Il n'est pas nécessaire de les enlever.
- Vous pouvez vous doucher. Eviter de mouiller la cicatrice dans la semaine qui suit l'opération. Sinon, bien sécher. Pas de bain prolongé durant 3 semaines.
- La reprise du sport. Eviter pendant 3 semaines. Pas de sport violent pendant 2 mois.

Notre équipe se tient bien sûr à votre disposition en cas de problème